



Christine Normandin

Députée de Saint-Jean
Leader parlementaire adjointe

PRINTEMPS 2022

 ChristineNormandinBQ  ChristineNormandinBQ  ChristineNorm

UN MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉE

Tous s'entendent pour reconnaître la différence du Québec vis-à-vis le Canada. Or, cette reconnaissance ne doit pas se limiter à n'être que des mots vides : dans le contexte d'un imminent redécoupage de la carte électorale où le poids politique du Québec pourrait être diminué, ces mots doivent s'accompagner d'actions.

Aussi, le calcul du nombre de sièges réservé au Québec ne doit pas être le résultat que d'un seul et simple calcul mathématique. Pourquoi? Parce que le Québec est différent. Il l'est entre autres dans sa façon de choisir et accueillir ses nouveaux arrivants, puisque la protection de notre langue commune et officielle implique la prise

en compte de notre capacité de francisation, enjeu que le Canada n'a pas lorsqu'il fixe ses cibles d'immigration.

Des provinces et territoires bénéficient déjà de clauses leur assurant un certain nombre minimum de députés: sans une clause « nation » similaire lors du redécoupage de la carte électorale, la voix du Québec est vouée à être de moins en moins forte, l'évolution de sa démographie ne pouvant pas suivre à la même vitesse.

Bref, le Québec doit avoir droit à sa différence, et la protection de ce droit à la différence, ça passe par la protection du poids politique du Québec.

Christine Normandin

POUR NOUS JOINDRE

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 6X3

Téléphone : 450 357-9100

Télécopieur : 450 357-9109

 christine.normandin@parl.gc.ca

 www.christinenormandin.quebec

GUIDE FISCAL

Obtenez le maximum de
vos déductions d'impôts



Rendez-vous sur :

www.christinenormandin.quebec/guide-fiscal

Quels sont les rôles d'un élu ?



Au cours de leur mandat, les députés du gouvernement et de l'opposition ont le mandat d'étudier les projets déposés à la Chambre des communes. Au cours du processus d'adoption d'une loi, les députés doivent se prononcer et voter pour ou contre, mais ils ont également l'occasion de proposer des modifications.



LÉGISLATEUR

Le rôle d'un élu est de représenter les résidents de la circonscription où ce dernier a été élu. Dans le cas de Christine Normandin, il s'agit de la circonscription de Saint-Jean, plus de 110 000 personnes y habitent.

Comme députée, Christine Normandin agit comme intermédiaire entre la circonscription et Ottawa. Elle peut faire des interventions au parlement et parrainer des pétitions. Elle agit ainsi à titre de porte-parole pour sa circonscription.



INTERMÉDIAIRE



Les députés doivent faire l'analyse des projets de loi et des autres mesures portés par le gouvernement. Les élus font des propositions afin d'assurer que les intérêts de la population soient bien représentés.

À titre de porte-parole du Bloc Québécois en matière de Défense nationale, Christine Normandin fait des études et des recommandations au comité parlementaire de la Défense nationale.



CONTRÔLEUR

Pour en savoir plus sur le travail de Christine Normandin : christinenormandin.quebec



LE POIDS POLITIQUE DU QUÉBEC DOIT ÊTRE PROTÉGÉ!

Élections Canada a récemment proposé un plan de redécoupage de la carte électorale fédérale qui ajouterait quatre sièges de députés à l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique... tout en éliminant un siège au Québec.

Ne nous leurrons pas : cette perte de représentativité au niveau fédéral aura des conséquences. La laïcité, la liberté académique, la protection de la langue française et la sortie du pétrole sont des priorités pour le Québec, mais plus notre poids politique diminue, plus le reste du Canada pourra nous imposer les siennes.

Au Bloc Québécois, nous croyons que la meilleure solution à long terme demeure l'indépendance du Québec, et ainsi, avoir les pleins pouvoirs sur notre avenir. Toutefois, tant que nous ferons partie de la fédération canadienne, notre devoir à Ottawa sera toujours de défendre les intérêts du Québec.

C'est pourquoi nous avons déposé, cette session-ci, un projet de loi visant à créer une « **Clause Nation** » qui garantira que le Québec n'aura jamais moins que 25 % des sièges à la Chambre des communes.

En outre, nous avons fait adopter, le mercredi 2 mars dernier, une motion pour que le Parlement reconnaisse la nécessité de rejeter cette proposition de redécoupage électoral qui entraînerait la perte d'un siège au Québec. C'est une première victoire dans ce dossier et ce ne sera pas la dernière.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer à toujours obtenir plus pour le Québec.



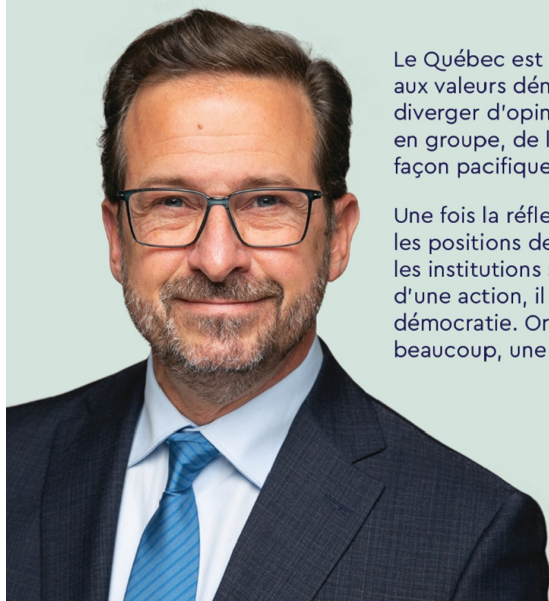
22 avril JOUR DE LA TERRE

Christine Normandin est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et fait des **propositions concrètes** en ce sens à la Chambre des communes.

Pour en savoir plus :
christinenormandin.quebec/environnement



Travaillons à accroître le poids politique du Québec, **pour garder en main le destin de la nation québécoise.**



Le Québec est profondément attaché aux valeurs démocratiques : le droit de diverger d'opinion, de le dire, de le faire en groupe, de le manifester, toujours de façon pacifique et civique toutefois.

Une fois la réflexion collective achevée, les positions de chacun entendues et les institutions saisies de la nécessité d'une action, il faut s'en remettre à la démocratie. Or, la démocratie est pour beaucoup, une question de nombre.

Le Bloc Québécois souhaite préserver le poids du Québec dans les institutions canadiennes, jusqu'à ce que la question de notre avenir national soit de nouveau posée. Il souhaite toutefois faire plus et mieux : conférer un sens au vote de la Chambre des communes que nous avons gagné à l'arraché le 16 juin 2021 : le Québec forme une nation dont la seule langue commune et la seule langue officielle est le français. Il ne nous faut pas moins de sièges au parlement d'Ottawa : **il nous en faut plus.**

Yves-François Blanchet
Député de Beloeil-Chambly
et chef du Bloc Québécois